

Dans l'affaire de Roubaix, nous avons considérablement réduit le chiffre de la surtaxe demandée. Pouvions-nous aller plus loin? Pouvions-nous exposer cette ville à ne pas équilibrer son budget? Nous ne l'avons pas pensé, et nous croyons que, dans les circonstances actuelles, il y a lieu d'accepter la proposition qui vous est faite, et que le Conseil d'Etat lui-même a approuvée.

Je reconnais que la situation de beaucoup de villes a été rendue plus difficile par les souffrances qu'elles ont eu à supporter, par les indemnités, les réquisitions imposées au temps de la guerre, dans le Nord et dans l'Est; je reconnais que la situation faite à d'autres villes est aussi difficile parce qu'on a peut-être exagéré les dépenses de certains travaux; c'est donc notre devoir de nous préoccuper de ces questions, mais nous croyons qu'il ne serait pas opportun de prendre, à l'occasion de cette affaire spéciale, une détermination de principe.

Voilà pourquoi nous demandons à la Chambre de voter le projet de loi tel qu'il lui a été présenté. (Très-bien! très-bien! — Aux voix.)

M. le président. Je consulte la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion de l'article unique.

(La Chambre, consultée, décide qu'elle passe à la discussion de l'article.)

« Article unique. — A partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'au 31 décembre 1882 inclusivement, il sera perçu à l'octroi de Roubaix (Nord), une surtaxe de 3 fr. par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles.

« Cette surtaxe est indépendante du droit de 4 fr. 80 établi à litre de taxe principale sur les mêmes boissons. »

L'article unique est mis aux voix et adopté.

REVUE DE LA PRESSE

QUINZAINE POLITIQUE

(Suite. — Voir le Journal de Roubaix d'hier.)

Le ministère subsiste, et, tout en restant le même, il s'est empire. Après les nouvelles satisfactions qu'il a promises aux radicaux, il est encore moins conservateur qu'il ne l'était la veille. Sa politique descend de plusieurs degrés vers le radicalisme, et sa faiblesse ne contente même pas ces radicaux arrogants et dédaigneux, qui voient le pouvoir se rapprocher d'eux; elle les enhardit seulement. Moins que jamais il n'a l'autorité d'un gouvernement devant n'importe lequel de ces partis qu'il ne sait diriger ni contenir; il n'est pas un seul prestige, même celui du talent, qu'il ait gardé ni à droite ni à gauche. Quant au pays qui, hier, après l'insolent triomphe de la Commune annihilée, après les revendications des Blanqui et des Louis Blanc, après les élections du quartier de Javel et de Lyon, après les actes orgueilleux et menaçants du Conseil municipal de Paris, demandait au gouvernement une prévoyance plus vigilante, une fermeté plus sûre, quelle dé-

ceux, il y a des hommes dont j'honore les convictions, le talent, mais dont le premier désir est de changer de fond en comble la Constitution, de supprimer le Sénat, d'abolir le Concordat... On nous a reproché de n'avoir pas de programme. Quel est donc le programme de ces messieurs?... Le programme du cirque Myers?... M. Waddington aurait pu, en outre, citer le programme de Remans, le programme de Belleville et bien d'autres. De son côté, M. Brisson nous fournit le même témoignage. Que dit-il du ministère? « C'est le rôle du cabinet de préparer des résolutions moyennes, de dégager ce qu'il peut y avoir d'un peu cohérent dans les opinions d'une majorité venue de points divers. Mais ce rôle, par lequel depuis dix mois ne l'avez-vous pas rempli? Pourquoi? Parce que vous êtes divisés?... » Donc, il est bien vrai que les 363 ne formaient qu'une compagnie faite pour s'assurer des rélections générales et que leurs ministres n'ont formé qu'une société faite pour se partager le pouvoir et distribuer le gouvernement en manière de dividende; point de doctrines identiques; l'union sans l'unité; et voici la dissolution qui commence, en vertu même des intérêts particuliers qui les associaient naguère. Car l'avidité de régner est la loi implacable de leur démocratie; à chaque groupe, son heure, son tour, son empire; cette succession jalouse, impétueuse, logique et acharnée, indéfinie et toujours plus violente, c'est toute la république.

La République n'a pas de parti constitutif; tous ses groupes prétendent à l'honneur d'être le parti de la « vraie république. » Hier, le centre gauche tenait le gouvernement; aujourd'hui, c'est le centre gauche mêlé à la gauche et même au parti qui sert d'intermédiaire à la gauche et à l'extrême gauche. Demain qui gouvernera? Les hommes de ce parti intermédiaire... Recemment aussi, nous affirmions que le gouvernement de la République devenait un gouvernement personnel, entre les mains du favori que la foule adore en ce moment, ou plutôt du maître devant qui la majorité se prosterner. Nous trompions-nous, quand nous décrivions cette dictature occulte, artificieuse, égoïste, de M. Gambetta? Est-il douteux pour les gens intelligents, dans la gauche même, que M. Gambetta a été le meneur caché de toutes les dernières intrigues, qu'il a tenu tous les fils et qu'il s'est joué de tout ce désordre? Est-il douteux qu'il a voulu affaiblir ce ministère sans l'abattre encore, qu'il l'a su avilir pour en préparer la fin, qu'il le garde provisoirement pour sa propre convenance, que seul il le maintient tout en lui marquant suffisamment son mépris comme sa pitié, et qu'il travaille à faire monter à cette présidence ministérielle dont il ne veut pas pour lui-même son droit et zélé serviteur, M. de Freycinet?..

Enfin, quand nous montrions dans cette République toutes les règles du gouvernement parlementaires fausses et violées, était-ce une critique injuste? Qu'on écoute M. Waddington: « Il y a au fond de la si-

il n'était pas dans le wagon qui a sauté. Ce crime horrible est de lui-même monstrueux; il est surtout insensé. Frapper le tzar qui a eu le mérite si glorieux d'abolir le serfage en Russie, c'est une folle ingratitude. Croire que le meurtre du tzar changerait l'état de la société russe et la transformerait en une République nihiliste, c'est une chimère absurde. Mais, quoi! ces révolutionnaires connaissent-ils, dans la fauve rage qui les anime, aucune mesure, aucune règle, aucun calcul raisonnable! L'empereur Alexandre se disposait à opérer librement et libéralement une réforme de son gouvernement absolu. Cette tentative d'assassinat retardera peut-être l'accomplissement de cette généreuse pensée; peut-être verra-t-on s'accroître encore les sévérités de la police, qui, déjà si inquiète et si rigoureuse, essaie d'étouffer le nihilisme. Heureux effets! Fortiles exploits pour ces prétendus apôtres de la liberté et de l'humanité!

(Correspondant) AUGUSTE ROUCAIX.
Bulletin Économique
Nous recevons de la Chambre de Commerce la note suivante:

« Les renseignements publiés, samedi soir, en Bulletin économique, par le Journal de Roubaix et relatifs au tarif des marchandises dédouanées à titre exceptionnel, ont été examinés par la Commission des tarifs, puis qu'il est de 14 4 10 0/0.

« C'est à peu près ce dernier chiffre qui vient d'être adopté par la Commission des tarifs, puis qu'il est de 14 4 10 0/0.

« Autre modification: les droits seront perçus au poids et non plus à la valeur, ce qui évitera les fraudes.

« Il ne s'agit ici que d'un tarif général, susceptible d'être réduit dans les nouveaux traités de commerce. »

La commission du tarif général des douanes a tenu aujourd'hui, dimanche, à une heure, une importante réunion. Elle a d'abord examiné le rapport de M. Gaudin sur la Pêche.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Meunier, Gailly, Garrigat et Dautremont, la Commission a voté les droits suivants aux 100 kilos: Produits de pêche étrangère, poissons frais de mer, 5 fr. les 100 kil.; d'eau douce, 3 fr. poissons secs, salés ou fumés; morue, y compris le stock-fish, 48 fr.; sardines et anchois, 20 fr.; autres, 10 fr.; conserves au naturel, marines ou autrement préparées, 25 fr. au lieu de 10 fr. et proposées par le gouvernement; harems et langoustes, frais, 5 fr.; conserves, 10 fr.; huîtres fraîches, 1 fr. 50 le mille, conservées, 25 fr. Le reste comme au projet du gouvernement.

La Commission discute ensuite le rap-

La Chambre de commerce de Tourcoing publie l'avis suivant:

« La Chambre de Commerce, à la suite de diverses entrevues avec M. le chef de gare, relativement aux troubles survenus dans le service des arrivages et des expéditions, par l'embourgeoisement produit par les neiges, croit devoir, dans l'intérêt général, inviter d'une manière pressante, MM. les négociants, industriels et entrepreneurs de transports, à enlever leurs marchandises à l'arrivée avec le plus de célérité possible. En rendant, par ce moyen, les ballies et les voies disponibles, la régularité des services sera reprise d'autant plus promptement. »

Des élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Tourcoing auront lieu lundi prochain 22 décembre, de 9 heures du matin à midi, et demi, dans la salle d'audience du Tribunal (ancienne Mairie).

Président: M. Désiré Leurent, juge titulaire.
Juges titulaires: M. Leroux-Beriot, sortant d'exercice, M. François Maurel, juge suppléant.
Juges suppléants: M. Eug. Jourdain, sortant d'exercice; M. Lesaffre-Lemaître, sortant d'exercice.

Par ordre de M. le général commandant le corps d'armée, les militaires de l'armée territoriale de la classe 1865 de la subdivision de Lille, ainsi que ceux qui y résident qui auront droit à leur passage dans la réserve de l'armée territoriale le 31 décembre 1879, sont prevenus qu'ils devront, à partir du 14 décembre 1879 et jusqu'au 31 du même mois déposer leur livret individuel à la gendarmerie rue du Faisan, tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Ceux qui ne se conformeront pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

M. Doniol, ingénieur en chef du département, vient d'engager les ingénieurs placés sous ses ordres à faire tous leurs efforts pour que la circulation dans la campagne soit complètement rétablie.

Une pétition signée par un grand nombre d'industriels et de commerçants de Lille, Wambrechies, Quesnoy, Comines et Werwiervicq, à l'effet d'obtenir de la C^o du chemin de fer du Nord un train supplémentaire partant de Lille à Comines, vers deux heures, et de Comines à Lille vers quatre heures, a été déposée, hier, entre les mains de M. l'inspecteur-Principal.

Le lieutenant des douanes et deux de ses hommes ont procédé à l'arrestation de deux voleurs, dans la nuit de vendredi à samedi, à Roncq.

Le vol avait eu lieu à la ferme Lepers-Bonte. Les deux malfaiteurs ont été pris en flagrant délit de transport, portant sur leur dos l'un un sac de pommes de terre

(On sait qu'il y a quinze jours environ, nous avons annoncé qu'une compagnie Franco-Belge venait d'acheter, pour y fonder un théâtre-concert, le terrain compris entre la rue du Vieux-Marché-aux-Fromages et la rue des Débris Saint-Etienne, occupé par les messageries de la Compagnie du Nord.)

Cette nouvelle se confirme. — La Société a acquis en même temps deux maisons attenantes aux bureaux des messageries afin de faire une entrée monumentale. On assure que M. Lépine, directeur des Bouffes du Nord, vient d'être désigné pour diriger le nouveau théâtre.

SENAARPOINT. — Il y a tant de sangliers aux environs de Senaarpoint, qu'ils viennent jusque dans le bourg ramasser les pommes de retardataires. Une bande de 18 a été poursuivie mardi par quelques chasseurs. On a abattu quatre marcassins; un seul chasseur, M. Edmond Buzeaux, en a tué trois pour sa part.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Un triste accident est arrivé samedi soir à huit heures et demie au passage à niveau de la gare de Saint-Pierre. Le garde-barrière s'était absenté en laissant la barrière ouverte.

Une voiture à âne, conduite par une femme accompagnée de son fils, s'engagea sur la voie. Au même moment, le nommé Lichet, contre-maître de l'établissement Valdehierre, voyant une machine arriver de Calais, n'eût pas le temps de dévier et voulut faire reculer la voiture. Malheureusement, le temps lui manqua; la machine le heurta et lui fracassa le crâne. La mort fut immédiate.

À la recherche de deux adjoints, dit le Journal de Calais, le conseil municipal de Saint-Pierre doit se réunir mardi.

D'après ce qui s'est passé jusque maintenant il est à craindre qu'on ne trouve pas ces deux hommes de bonne volonté pour faire l'administration municipale de Saint-Pierre.

Il y a eu plus de 13 scrutins à la suite desquels les élus refusent constamment ces fonctions généralement enviées.

Hier, le nommé Millien, tulliste, demeurant au Petit-Courgain de Saint-Pierre, mit une boîte de poudre dans sa cuisinière et se rendit ensuite dans une réunion avec des amis.

Peu de temps après, la cuisinière fit explosion. Le nommé Millien, qui se trouvait dans la cuisine, fut grièvement blessé.

On ne sait encore dans quelle intention Millien a agi de la sorte.

CONDÉ. — Sur l'initiative de l'administration municipale, des fourneaux économiques sont installés et fonctionnent depuis quelques jours à Condé.

BOULOGNE. — Un chasseur-élite, M. B..., a accompli vendredi un exploit cynégétique de premier ordre. Étant près d'Ambleteuse, il a aperçu dans l'ancien port un phoque de grande dimension qui faisait à la surface de

entrant en gare. La plaque tournante, sur laquelle la locomotive venait de passer, s'est affaissée brusquement, et souleva le derrière de la machine, fit pencher son avant qui s'enfonça d'une quarantaine de centimètres dans le sol.

La vitesse étant déjà presque totalement ralentie, puisque le train ne se trouvait plus qu'à une dizaine de mètres de son point d'arrivée, les voyageurs en furent quittes pour quelques accousses sans conséquence.

Le chauffeur et le mécanicien ont pu sauter sur le quai sans éprouver d'accident.

VERLINGHEM. — Nous avons annoncé, hier, l'empoisonnement accidentel d'un habitant de Verlinghem. L'enquête a été ouverte par MM. Gand, juge d'instruction, et Broyer-Chamart, substitut.

Il en résulterait que le droguiste de la rue Saint-Sébastien ne serait pas fautif. Une voisine de M. Debuckois de Verlinghem aurait été chargée par lui, d'acheter à Lille du sel anglais. La pauvre femme s'est trompée et a demandé du sel d'oselle, qu'elle a remis à la victime.

Le pauvre M. Debuckois est mort, comme nous l'avons dit, dix minutes après.

BRATRUUX. — M. le comte de Robaux de Beaurieux, est révoqué de ses fonctions de maire de Beaurieux, pour avoir qualifié « d'insurrection calomnieuse » la circulaire ministérielle relative aux bureaux de bienfaisance.

Nous publions ci-après la lettre qu'il vient d'adresser à M. le préfet du Nord:

« M. le préfet,
« Ma révocation m'honore infiniment.

« Ma prestation du 13 octobre reste irrévocable et je la maintiens toute entière;

« Toutes les fondations religieuses et charitables de ma commune ont été faites par ma famille; j'ai versé au bureau de bienfaisance le montant de legs fait par mon frère, et c'est pour avoir défendu le patriotisme, le dévouement et de charité que je suis révoqué.

« Frappé pour une noble cause que je défendrai toujours avec l'énergie dont je suis capable, j'ai et je garde la confiance de mes concitoyens, et sur quelque terrain que vous portiez la discussion, monsieur le préfet, j'aurai le dernier mot, je vous le certifie.

« Recevez, monsieur, l'expression de mes sincères remerciements.

« Comte de Robaux de Baurieux,
« ancien maire positif et Maire révoqué. »
— HAZEBROUCK. — Un violent incendie a éclaté avant-hier soir à Nordpeene, dans les bâtiments de la ferme du château appartenant à M. Ernest Duvel, propriétaire à Hazebrouck, et occupée par Mme veuve Ives Persyn.

Les pertes s'élèvent à une dizaine de mille francs; elle sont en partie couvertes par l'assurance.

La cause de ce sinistre n'est pas connue; on

M. B... employé
M. B... Détail
« M. B... reux. Sa jonc et ab blen dan larités; tra, un ndral. »
« Copp passé d couple l' aubon... l'avecat »
« L'oc ne s'est L... meq que jou drait, q veillanc »
« Voie »
« Au li par les tr taft avat laquelle d dant le re était fav filler tran mais si in doigt de de dix fra se trouva »
« Ares doute n'ô cheur a d »
FA
— Les lieu (par 25 avril, 12 mars, septembre, cembre.
Les tr plus à red fie en bou
— Les 3 journaux nouvelles eaux. Dan ple, les foca lités Z même, la par les b toute la rapets. La télégramm aux cont mètres, tu Le 10, au Fekété, G tie inondé Kerosés h Nagy-Zerit Szeg sont »
(On fait s